

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

MENTIONS ANNEXEES AU CONTRAT DE LOCATION

- 1- Pour toute location sur Juillet et Août, Durée 1 semaine minimum du samedi après 15 h 00 au samedi avant 11 h 00. La réservation est nominative et ne peut être ni cédée ni sous louée. En basse saison, la location se fera pour 2 nuits minimum.
- 2- Les places sont attribuées dans l'ordre d'enregistrement des locations. La réservation est nominative et ne peut être ni cédée ni sous louée.
- 3- **La location devient effective après réception d'un versement de 30% du montant du séjour dont 15€ de frais contractuels restants, dans tous les cas, à la charge du locataire.** Il vous sera alors adressé une confirmation. Tout versement non accompagné d'un ordre de réservation dûment complété ne saurait assurer cette réservation.
- 4- **Le solde du séjour, y compris la taxe de séjour devra être versé 30 jours avant la date d'arrivée au camping.**
- 5- Pour toute annulation :
Merci de lire le document joint : « garantie annulation »
Aucun remboursement ne sera effectué si vous n'avez pas souscrit à la garantie annulation.
- 6- Les locations doivent être occupées avant 20h00. Heure de fermeture de camping: 23h00. En absence d'un message du client prévenant qu'il a dû différer sa date d'arrivée, la location deviendra disponible le lendemain midi et l'avance est acquise par la gestion de camping.
- 7- Le séjour est comptabilisé en nuitées allant de 14 heures à 11h00. Toute journée entamée est due entièrement.
- 8- Pour un séjour faisant l'objet d'une réservation, aucune réduction ne sera consentie dans le cadre d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé, sauf accord de la direction. (Le séjour tel qu'il a été décidé contractuellement est entièrement dû).
- 9- Une caution de 300 € vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution doit être donnée en liquide ou en carte bancaire.
- 10- Seuls les maillots de bain sont autorisés dans la piscine, le port du short de bain est formellement interdit.
- 11- Le silence doit être fait après 23h00. Toute personne faisant du bruit après cette heure, pourra faire l'objet d'une expulsion.
- 12- Les **animaux doivent être tenus en laisse**, vaccinés, et promenés hors du camping (1 rappel et exclusion)
- 13- Les visiteurs doivent se signaler à la réception et se garer au parking prévu à cet effet (application immédiate des suppléments sans préavis ni recours).
- 14- Le port du bracelet est obligatoire. Toute personne vue dans le camping sans le bracelet sera expulsée. Les tribunaux de Nîmes sont seuls compétents en cas de litiges.

15- Au départ, la location et ses alentours doivent être laissés propres et dans un bon état de marche. Le client doit prendre un rendez-vous pour l'état des lieux de sortie, dès que possible (l'état des lieux de sortie se fera entre 8h00 et 11h00).

Le remboursement de l'intégralité de la caution est soumis à ces conditions. Autrement, la direction se réserve le droit de retenir le montant du forfait ménage (100 €) ou la valeur évaluée de n'importe quelle dégradation sur la caution.

16- Les chèques bancaires et mandats postaux sont à envoyer et à établir à l'ordre de :

S.A.S. « Camping les Cascades » route de Donnat 30200 La Roque sur Cèze

Les tribunaux de Nîmes sont seuls compétents en cas de litiges.

17- Les tribunaux de Nîmes sont seuls compétents en cas de litiges.